

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : M. Claude DORIOT, M. Hervé GARRET, Mme Maryse GRANDJEAN, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, M. René RICHE, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Claire BERTHELOT, Mme Tatiana CARON LAGNACH, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, Mme Danielle LORION, Mme Annelise TABET.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M. Jean-Claude JOURDAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 août 2017.

Ordre du jour :

- Aménagement du parking du stade : lancement des consultations et demandes de subventions
- Nouvelle délibération vente alambic
- Subvention Fondation Arc-en-Ciel
- Ecole : rythmes scolaires
- Fourrière automobiles
- Travaux périscolaire : état d'avancement des travaux
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017.

N° 01-09-2017 - VOIRIE : AMENAGEMENT PARKING du STADE : LANCEMENT des CONSULTATIONS et DEMANDE de SUBVENTION au TITRE de la DETR :

Le maire expose au conseil municipal que la commission voirie a travaillé sur le projet d'aménagement du parking du stade.

Les travaux consistent à aménager un parking d'environ 50 places dont 2 aux normes PMR. Le stationnement pourra s'effectuer en toute sécurité, accessibilité et propreté.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet et le plan de financement.

Vu l'avis favorable de la commission voirie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** le projet d'aménagement du parking du stade ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses travaux HT :	79 835 €	Subvention (DETR) 35 % :	28 572 €
Assistance Maitrise d'ouvrage :	1 800 €	Autofinancement :	53 063 €
TOTAL DEPENSES :	81 635 €	TOTAL RECETTES :	81 635 €
- **AUTORISE** le maire à lancer les consultations ;
- **AUTORISE** le maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'Etat (DETR) ;
- **DEMANDE** l'autorisation anticipée de démarrage des travaux avant la notification de la subvention ;
- **DONNE** pouvoir au maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

N° 02-09-2017 - FINANCES : NOUVELLE DÉLIBÉRATION : VENTE ALAMBIC COMMUNAL :

Monsieur le Maire explique que l'Association Française des Récoltants de Fruits et des Syndicats de Bouilleurs de cru de Franche Comté ne peut plus acquérir l'alambic au prix de 300 € suite à leur conseil d'administration. Elle se porte acquéreuse pour un montant de 250 €.

Au regard des éléments précités, le maire propose de céder l'alambic à l'Association Française des Récoltants de Fruits et des Syndicats de Bouilleurs de cru de Franche Comté pour un montant de 250 €.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de fixer le prix de l'alambic à 250 €. (*Références suivantes : N° alambic 25-7853 ,100 litres , chaudronnerie et tôlerie de l'Est fabriqué en 1951, Type TF 312)*)

Les autres termes de la délibération n° 04-06-2017 du 19 juin 2017 restent inchangés.

N° 03-09-2017 - FINANCES : SUBVENTION FONDATION ARC EN CIEL :

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la fondation Arc en Ciel. Cette dernière joint la liste des personnes aidées en 2016 ainsi que le nombre d'heures.

Le maire propose de subventionner au taux horaire de 1.38 € soit un total de 1 878.18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 1 878.18 € à la Fondation Arc en Ciel de Beaucourt.

N° 04-09-2017 - ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES :

Le maire rappelle que la commune a souhaité garder la même organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017. Une réflexion devra être engagée pour tirer un bilan de la nouvelle organisation scolaire depuis 2014 et si la commune propose un retour à la semaine de 4 jours.

Le maire fait part des changements au niveau de la Direction des écoles :

Elémentaire : Directeur M. Laithier

Maternelle : Directrice : Mme Chipeaux

En ce jour de rentrée, Monsieur Frédéric Barbier, député, est venu rendre visite aux élèves de l'école élémentaire.

N° 05-09-2017 - OPERATION de FOURRIERE et de GARDIENNAGE de VEHICULE TERRESTRE :

Le maire propose au conseil municipal de reconduire la concession de service public des opérations de fourrière et de gardiennage de véhicule terrestre avec la Société SA NEDEY, Zone de la Cray – 25420 VOUJEAUCOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le maire à renouveler le contrat de délégation de service public et tous documents afférents à l'application de la présente délibération.

N° 06-09-2017 - TRAVAUX PERISCOLAIRE : ETAT d'AVANCEMENT des TRAVAUX

Le maire rappelle que les travaux ont débuté début juin par le désamiantage. Les travaux d'étanchéité qui ont suivi ont pris un peu de retard. La dalle sera coulée semaine 37. Le maire précise que la réglementation oblige la pose d'un garde-corps. Le bardage sera rehaussé face avant du bâtiment pour cacher le garde-corps.

N° 07-06-2017 - QUESTIONS DIVERSES :

- **Transport**

Le bus scolaire Dampierre – Lycée Germaine Tillon a été supprimé. Désormais, les élèves devront emprunter la ligne régulière n° 8. Une demande d'information complémentaire a été demandée aux services transport.

Le courrier adressé à Monsieur le Président de PMA afin de relancer le dossier sur un transport Dampierre et le site médian est à ce jour resté sans réponse.

- **Combe saint Laurent:**

Le maire fait part au conseil que le projet est dans la phase des acquisitions foncières.

- **Changement de trésorerie :**

Fermeture de la trésorerie de Sochoux transférée à la trésorerie de Montbéliard les 2 Vallées à Sainte Suzanne à compter du 1^{er} septembre.

- **Remerciements:**

Des Familles Doriot et Ferciot

Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :

01-09-2017 – Aménagement parking du stade : lancement des consultations et demande de subvention

02-09-2017 – Nouvelle délibération vente de l'alambic communal

03-09-2017 – Subvention Fondation Arc En Ciel

04-09-2017 – Rythmes scolaires

05-09-2017 – Fourrière automobiles

06-09-2017 – Etat d'avancement travaux périscolaire

07-09-2017 – Questions diverses